

## Métier

# Du garde champêtre à la police municipale

COMME TOUTES LES GRANDES VILLES, SAINT-PIEST POSSÈDE AUJOURD'HUI SA PROPRE POLICE MUNICIPALE. UNE HISTOIRE EN PLUSIEURS ÉTAPES QUI PREND UN TOURNANT À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. PAR AUDREY LACALS

**A**utrefois incontournable dans les campagnes, le garde champêtre ou police rurale apparaît au Moyen Âge. Sa mission principale est de surveiller récoltes et moissons et de contrôler le droit de chasser. Après la Révolution française, le pouvoir du garde communal va s'étendre à la « surveillance des campagnes » et le corps des gardes champêtres est créé avec des critères de recrutement bien précis. Ils deviennent agents de la force publique, coiffés d'un képi et dotés d'un fusil ou d'un pistolet. En 1958, la réforme de la police rend la fonction non obligatoire et le garde champêtre disparaît progressivement au profit de la police municipale.

C'est au moment de la Révolution française que le nom de police municipale voit réellement le jour. Les pouvoirs de police sont confiés aux maires. La loi de 1884 précisera que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques ». Le maire étant considéré comme responsable de l'ordre sur la commune, les forces de police sont sous son autorité. Cette loi prévoit la création de commissariats de police municipale, dirigés par des commissaires directement nommés par le gouvernement. Cependant, le maire nomme les agents et inspecteurs de police, qui ont donc le statut d'agents communaux. À Saint-Priest, le premier commissariat dont les traces remontent à l'année 1940, dépend



La police municipale gère la circulation au carrefour de la gare à l'heure de la sortie des classes du groupe scolaire E. Herriot, dans les années 1960.

© Fonds Vernoy, ANSP

de la police nationale. Il faudra attendre 1965 pour que le conseil municipal décide la création de deux postes de « garde de police municipale et de brigadier des agents d'enquête ». Le poste de garde champêtre est supprimé la même année.

### Une police de proximité

À partir des années 1980, les moyennes et grandes villes étoffent leur police municipale. La Loi Chevènement d'avril 1999 va définir clairement les compétences ainsi que les champs d'application de ces agents, tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

Toujours en pleine expansion, la police municipale constitue aujourd'hui la troisième force de police en France. Avant tout police de proximité, la police municipale de Saint-Priest ne cesse de se développer. Elle intègre désormais une brigade de nuit et s'est dotée depuis le printemps dernier d'une brigade équestre afin de couvrir les espaces naturels et difficiles d'accès. Elle compte aujourd'hui 35 agents, dont 8 agents de sécurité de la voie publique (ASVP), répartis sur deux sites : le poste du centre-ville, dont les nouveaux locaux ont été inaugurés en 2016, et le poste de Bel Air créé en 2019 rue de la Cordière. //



La gendarmerie était installée rue de l'Égalité jusqu'en 1945.

© Lucien Charbonnier, Cercle Iulius Victor

## > Et la gendarmerie ?

En 1870, face à l'augmentation des délits, le maire Louis Bonnardet réussit, après trois ans de combat, à convaincre les autorités de la nécessité d'une gendarmerie. D'abord logés chez l'habitant, ils s'installent dans la partie nord de l'ancienne mairie avant de rejoindre la rue de l'Égalité jusqu'en 1945, date à laquelle ils déménagent pour la route d'Heyrieux. En 1980, ils quittent définitivement Saint-Priest pour Corbas. En effet, la ville connaît une croissance urbaine sans précédent et devient une zone de compétences de la police nationale avec son propre commissariat.